



ᑲᑏᑏᑏᑏ ᑭᑏᑏᑏᑏ ᑭᑏᑏᑏᑏ ᑭᑏᑏᑏᑏ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑭᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

PROGRAMME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX SAUVAGES

Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Nunavut

Renseignements à l'intention des Nunavummiut sur la
présentation des demandes



ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
 Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
 Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
 Department of Environment
 Avatiliqiyikkut
 Ministère de l'Environnement

Table of Contents

APERÇU	3
INFORMATION À L'INTENTION DES DEMANDEURS	5
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION	6
AFFIDAVIT DE DÉCLARATION D'UNE PERTE	11
FORMULAIRE DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR UNE PLAINTÉ RELATIVE À DES DOMMAGES	12
FORMULAIRE DE DÉCISION DU COMITÉ	21



ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐱᑭᑦᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
Building Nunavut Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

APERÇU

Admissibilité

Les personnes et les groupes communautaires sans but lucratif reconnus établis au Nunavut dont les biens subissent des dommages causés par les animaux sauvages peuvent obtenir une aide financière en vertu de ce programme.

Objet du programme et articles admissibles

Afin de réduire les conflits entre humains et animaux sauvages, les personnes et les groupes communautaires reconnus qui ont adopté des pratiques exemplaires pour prévenir et atténuer les dommages causés par les animaux sauvages peuvent se prévaloir d'une aide financière visant à les indemniser de tels dommages.

Événements inadmissibles

Les dommages qui surviennent dans les cas où aucune mesure n'a été prise afin de prévenir ou de réduire les cas de conflit ne sont pas admissibles à l'indemnisation. Les dommages qui surviennent dans des cas où la prévention ou l'atténuation n'est pas faisable ne le sont pas non plus (p. ex. la mise en cache de viande, ou les aliments prélevés dans la nature non protégés).

Processus de présentation d'une demande

Le demandeur doit remplir un formulaire de demande et un affidavit de déclaration de perte, qu'il devra présenter à l'agent de conservation. **Remarque** : l'affidavit de déclaration de perte doit être signé par un commissaire aux serments pour le territoire du Nunavut. Veuillez consulter le détachement de la GRC de votre localité.

Les demandes doivent être présentées dans les plus brefs délais à un agent de conservation. Si votre demande est reçue dans un délai de plus d'un mois suivant la date à laquelle les dommages ont été causés par un animal sauvage, celle-ci ne sera pas retenue, sauf dans des circonstances particulières.



Examen des demandes

- L'agent de conservation, à la réception d'une demande, se rendra, lorsqu'il est possible de le faire, sur les lieux afin de procéder à une inspection des dommages et des environs, et à une enquête générale sur les circonstances de l'incident.
- Se fondant sur son inspection et sur son examen de la demande, l'agent de conservation formulera des recommandations. L'organisation de chasseurs et de trappeurs de la communauté peut également émettre des recommandations et des commentaires relativement à la demande.
- Les demandes seront transmises à un comité formé des quatre directeurs régionaux de la faune, le spécialiste en dissuasion de la faune et le directeur adjoint chargé de la faune.
- Le comité fera l'examen de toutes les demandes. Les recommandations selon lesquelles les demandes devraient être acceptées ou rejetées seront transmises au directeur chargé de la faune, qui prendra une décision à leur sujet.
- L'auteur de la demande recevra, dans les 90 jours suivant la réception par le Ministère du formulaire de demande rempli, une lettre l'informant de la décision rendue, ou de l'état actuel de sa demande.

Appel

Un demandeur qui n'est pas d'accord avec l'évaluation ou la décision rendue par rapport à sa demande peut porter celle-ci en appel devant le sous-ministre de l'Environnement, dont la décision sera finale.

Mode de paiement

Les demandeurs dont la demande est accueillie recevront leur subvention sous forme de paiement forfaitaire.

Terme

Il s'agit d'un programme continu.



INFORMATION À L'INTENTION DES DEMANDEURS

Seuls les personnes ou les groupes qui ont fait preuve d'efforts considérables pour prévenir les dommages causés par les animaux sauvages pourront être indemnisés. Parmi ces efforts, on retrouve, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Enlever toutes les substances attractives (aliments, peaux, carcasses, carburants, etc.) du camp ou des environs, surtout lorsque le camp est laissé vacant pendant des périodes prolongées (plus de trois jours), ou les stocker dans des contenants résistants aux ours convenables (et hermétiques dans le cas des aliments).
- Nettoyer régulièrement et soigneusement la cabine et les environs afin d'enlever tous les déchets, carcasses, matières fécales, eaux grises ou odeurs de cuisson.
- Les fenêtres et les portes des cabines non occupées doivent être recouvertes de contreplaqué ou, mieux encore, de panneaux de contreplaqués à travers lesquels des clous ou des vis sont plantés et suffisamment espacés de sorte à empêcher les ours d'appuyer sur ces points d'accès généralement peu robustes.
- La charpente des cabines ou des autres structures doit être raisonnablement résistante aux activités d'un ours non motivé (c'est-à-dire qui n'est pas motivé par la présence de substances attractives se trouvant dans la cabine). Ceci comprend la qualité des matériaux de construction et de la fabrication. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que de minces panneaux de contreplaqué ou que des structures mal construites empêchent les ours d'entrer.
- Les motoneiges et les VTT ne doivent pas être exposés hors-saison s'ils sont rangés à l'extérieur de la collectivité. Abritez-les dans une caisse ou un cabanon (et non sous une toile) pour empêcher qu'ils ne soient endommagés.
- Des éléments démontrant l'utilisation et l'entretien corrects d'autres méthodes de dissuasion efficaces sont présents, comme des clôtures électriques entretenues et des contenants résistants aux ours.

*** L'absence de preuves établissant que des précautions adéquates et raisonnables ont été prises pour éviter les dommages aux biens entraînera le rejet des demandes d'indemnisation.**

Les caches de viande ne sont pas indemnisables.

Toute viande, carcasse d'animaux, ou peau non traitée attire fortement les ours, et il est impossible de prévenir ou d'atténuer les dommages ou les pertes au moyen des méthodes traditionnelles de mise en cache.



ᑲᑯᑎᑯᑯ ᑲᑯᑯᑯ ᑲᑯᑯᑯ ᑲᑯᑯᑯ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑲᑯᑎᑯᑯᑯ ᑲᑯᑯᑯ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

Montant maximal d'une réclamation: \$2,000.00

Les réclamations d'une valeur de plus de 2 000 \$ seront uniquement considérées en cas de circonstances particulières.

Pour ce qui est des objets endommagés, mais pouvant être convenablement réparés (p. ex. un sac de couchage déchiré), seules les réclamations pour le coût des réparations seront acceptées. Les objets non réparables ou les pertes totales seront indemnisés en fonction de leur valeur dépréciée estimée au moment de la perte.

Pour demander une indemnisation:

1. Remplir dûment le Formulaire de réclamation se trouvant à la page 7
2. Remplir l'affidavit se trouvant à la page 11, et le faire signer par un agent de la GRC ou un commissaire aux serments du Nunavut.
3. Présenter les deux documents à votre agent de conservation local.



ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

PROGRAMME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX SAUVAGES

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Réclamation #: _____

Nom du demandeur: _____

Date de naissance (MM/JJ/AAAA) du demandeur: ____ / ____ / ____

Adresse postale du demandeur: _____

Numéro de téléphone du demandeur: (867) - _____ - _____

Réclamation formulée au nom d': une personne un groupe (y compris un ménage)

Si au nom d'un groupe : indiquez le nom du groupe et votre rôle au sein de celui-ci:

Emploi principal du demandeur: _____

Date de l'incident (si vous ne connaissez pas la date, donnez les dernières dates de départ et d'arrivée connues):

_____.



ᑲᑯᑎᑯᑯ ᓇᓂᓂᓂ ᓂᓂᓂᓂ ᓂᓂᓂᓂ
Building Nunavut Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᐱᓂᑎᑎᑎᓂᓂᓂᓂ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

Coordonnées de l'endroit où l'incident a eu lieu (ex. 61-23'59"W, 66-42'0"N):

_____ O _____ N

Nom courant: _____

Détails de l'incident:

Liste et valeur des objets endommagés ou perdus:

(La valeur se rapporte à la valeur dépréciée estimée au moment de la perte.)



ᑲᑏᑏᑏᑏ ᑲᑏᑏᑏᑏᑏ ᑲᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑲᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

- À FAIRE REMPLIR PAR L'AGENT DE CONSERVATION -

Nom de l'agent: _____

No du rapport de l'enquête sur une plainte relative à des dommages ((veuillez annexer une copie du formulaire de rapport):

Si aucune enquête n'a été effectuée sur les lieux de l'incident, en expliquer la raison:

Commentaires:

Indemnisation: Recommandée Non recommandée

Signature: _____ Date: _____



ᑲᓐᓕᓕᓐ ᑲᓐᓕᓐ ᑲᓐᓕᓐ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑲᑦᓕᓕᓐ ᓂᓐᓂᓐ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

- À REMPLIR PAR L'ORGANISATION DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS –

Commentaires:

Indemnisation: Recommandée Non recommandée

Signature: _____ Date: _____



PROGRAMME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX SAUVAGES

AFFIDAVIT DE DÉCLARATION D'UNE PERTE

RELATIVEMENT à la présentation d'une demande d'indemnisation au gouvernement du Nunavut, Canada, pour la perte subie par un résident du Nunavut dans le territoire du Nunavut en raison d'actes commis par un animal sauvage, je, _____ de _____, au territoire du Nunavut, fais sous serment la déclaration suivante:

1. Je suis bénéficiaire en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou un résident du Nunavut;
2. J'ai subi, le _____ une perte d'équipement en raison d'actes commis par un animal sauvage et dont la valeur dépréciée totale approximative des objets perdus s'élève à environ _____ \$.
3. J'ai pris les mesures suivantes pour éviter une telle perte:



ᑲᑏᑏᑏᑏ ᑲᑏᑏᑏᑏ ᑲᑏᑏᑏᑏ ᑲᑏᑏᑏᑏ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑲᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

4. Toutes les déclarations précédentes dans cette réclamation sont, pour autant que je le sache et le croie, vraies et exactes.

DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT devant moi à _____

le ____ jour de _____.

SIGNATURES

Demandeur:

Commissaire aux serments et pour le compte du territoire du Nunavut:

Date d'expiration du statut de la commission:



PROGRAMME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX SAUVAGES

- À REMPLIR PAR L'AGENT DE CONSERVATION -

FORMULAIRE DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR UNE PLAINTE RELATIVE À DES DOMMAGES

Nom du demandeur: _____

Date de l'incident (si vous ne connaissez pas la date, donnez les dernières dates de départ et d'arrivée connues, ou la date de la découverte de l'incident): _____

Coordonnées de l'endroit où l'incident a eu lieu (ex. 61-23'59"W, 66-42'0"N):

_____ O _____ N

Nom courant: _____

Date de l'inspection des lieux: _____

No d'identification du rapport de l'enquête: _____

No d'identification d'incidents connexes: _____

Type d'emplacement (Camp éloigné, cabine permanente, camp temporaire, sur les terres, dans la communauté, etc.):

Preuves de dommages causés par un animal sauvage:

(Quelle espèce animale, quels objets ont été endommagés, où, comment, ampleur des dommages : nous vous encourageons à inclure des photos)



Preuves de mesures de protection : quoi? où? comment? (nous vous encourageons à inclure des photos)

GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Y avait-il des personnes présentes ou à proximité lorsque les dommages ont été causés? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Est-ce que des personnes ont activement tenté de repousser l'animal sauvage afin d'empêcher que des dommages supplémentaires soient causés aux biens? Indiquez le numéro du rapport de l'incident: |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | L'animal sauvage en lien avec les dommages a-t-il été abattu? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Le demandeur est-il aussi responsable d'avoir mis à mort ou capturé l'ours pour défendre la vie et la propriété? |

CABINES ET CAMPS

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | La cabine était-elle construite de panneaux de contreplaqué dont l'épaisseur était supérieure à 0,5 po?? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | De quoi les murs extérieurs étaient-ils construits? (Seuls les murs extérieurs? Ou les murs intérieurs et extérieurs?) |



- | | | |
|------------------------------|------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Les fenêtres et les portes de la cabine non occupée étaient-elles couvertes de panneaux contreplaqués dont l'épaisseur était supérieure à 0,5 po? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Y avait-il des planches anti-ours? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Les planches anti-ours étaient-elles utilisées de façon appropriée? (fixées, couverture suffisante) |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Y avait-il des clôtures électriques? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Les clôtures électriques étaient-elles utilisées et entretenues correctement? |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Avait-on eu recours à des méthodes de détection des ours (là où il était approprié d'y avoir recours)? |

E.g. A-t-on fait usage de chiens
(le cas échéant, indiquez le nombre de chiens et leurs races)

E.g. A-t-on fait usage de méthodes électroniques de détection des ours?
(Veuillez les énumérer.)?

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Y avait-il des substances attractives sur les lieux ou près de ceux-ci? Par exemple (veuillez dresser la liste des éléments présents pour chacune des catégories suivantes)? |
|------------------------------|------------------------------|--|



Oui Non

L'animal sauvage a-t-il consommé l'une de ces substances attractives?

Oui Non

L'aire de cuisson et de repas était-elle propre (les comptoirs et les planchers étaient-ils exempts de nourriture et de graisse)

Oui Non

Les déchets étaient-ils manipulés correctement?

(Veuillez fournir une description, au besoin.):

Oui Non

Les eaux grises et les matières fécales ont-elles été traitées correctement?

(Veuillez fournir une description, au besoin.):



ᑲᑕᑎᑕᑕ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᐘᓄᑎᓕᓄᓄᓄᓄᓄ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

ÉQUIPEMENT

Oui Non

L'équipement a-t-il été manifestement endommagé par un animal sauvage?

Oui Non

L'équipement endommagé était-il laissé à l'extérieur? Sinon, veuillez expliquer comment il avait été stocké:

Oui Non

L'équipement était-il propre et en bon état de fonctionnement avant qu'il n'ait été endommagé par un animal sauvage? Sinon, veuillez en indiquer les problèmes ou la condition préalables:



CHIENS

Oui Non Les chiens étaient-ils gardés à la vue de la communauté/du camp?

Oui Non Les chiens étaient-ils gardés à l'extérieur?

Sinon, veuillez décrire comment les chiens étaient encloisonnés:

Oui Non Y avait-il une accumulation de matières fécales?

Oui Non Y avait-il une accumulation de nourriture non mangée?

Oui Non La nourriture pour chiens était-elle entreposée à proximité?

À quelle distance:

Oui Non Les chiens étaient-ils voués à un service commercial de traîneaux à chiens? (appareillage ou tourisme)?



ᑲᑯᑎᑯᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Department of Environment
Avatiliqiyikkut
Ministère de l'Environnement

Commentaires additionnels:



ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
 Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
 Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᐱᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
 Department of Environment
 Avatiliqiyikkut
 Ministère de l'Environnement

- A USAGE INTERNE -

FORMULAIRE POUR LA DÉCISION DU COMITÉ

Date: _____

Heure de début: _____

Heure de fin: _____

Nom des personnes présentes	Initiales	Demande acceptée	Demande rejetée

REMARQUES:

En faveur de l'acceptation de la demande	En faveur du rejet de la demande

Selon la majorité, cette demande est: Acceptée Rejetée Pour la décision